



Paris, le 9 juillet 2007

Augmentation de capital de Foncière des Murs par attribution gratuite de BSA

Clôture de la période d'exercice et de cotation des Bons de Souscription d'Actions (« BSA »)

Rachat des BSA non exercés en vue d'un placement privé des actions correspondantes
Taille du placement privé : 5 205 791 actions nouvelles émises sur exercice des BSA rachetés

La période d'exercice et de cotation des BSA attribués gratuitement aux actionnaires de la société Foncière des Murs à l'issue de la séance du bourse du 26 juin s'est achevée le 3 juillet 2007. Elle a permis l'exercice de 37,5 % du nombre total des BSA attribués, soit 3 118 537 actions émises au prix unitaire de 24 €, étant rappelé (i) que Foncière des Régions, qui détenait 23,63% du capital de Foncière des Murs au 20 juin 2007, s'était engagée à exercer la totalité de ses BSA et (ii) que ACM Vie, Generali Vie, Pacifica et Prédica, qui détenaient globalement 60,78% du capital de Foncière des Murs à la même date, s'étaient engagés, afin d'élargir le flottant, à ne pas exercer leurs BSA et à ne pas les céder.

A l'issue du rachat par Foncière des Murs, agissant en qualité de commissionnaire pour le compte de CALYON et Société Générale établissements en charge du placement des BSA non exercés au 3 juillet 2007, Foncière des Murs annonce l'ouverture d'un placement privé de 5 205 791 actions nouvelles émises sur exercice des BSA ainsi rachetés.

La durée du placement privé est de deux jours de bourse, soit du 10 au 11 juillet 2007 inclus à 17h00, heure de Paris. Il pourra toutefois être clos par anticipation, sans préavis.

Ce placement privé s'adresse aux seuls investisseurs qualifiés en France et hors de France, à l'exception de certains pays, notamment le Canada, le Japon et l'Australie.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Conformément au calendrier indicatif figurant dans le prospectus relatif à l'opération, le prix de cession des actions offertes dans le cadre du placement privé qui résultera de la confrontation de l'offre et de la demande conformément à la technique de construction du livre d'ordre, ainsi que le prix de rachat des BSA feront l'objet d'un communiqué de presse après la clôture du placement.

L'émission et la cotation de l'ensemble des actions nouvelles Foncière des Murs résultant de l'exercice des BSA sont prévues le 16 juillet 2007. Le règlement-livraison de l'opération est également prévu le 16 juillet 2007.

Un prospectus, composé d'un document de référence de Foncière des Murs enregistré le 22 mai 2007 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro R.07-075 et d'une note d'opération, ayant reçu de l'AMF le visa n° 07-211 en date du 25 juin 2007 est disponible sans frais auprès des intermédiaires financiers ainsi qu'au siège social de la société Foncière des Murs. Il peut également être consulté sur le site internet de Foncière des Murs (www.foncieredesmurs.fr) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Foncière des Murs attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF. Il est toutefois précisé que la liste desdits facteurs de risque n'est pas exhaustive et qu'il ne peut être exclu que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société à la date du prospectus, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses perspectives et/ou ses résultats, peuvent exister.

La notice légale a été publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 27 juin 2007.

Contacts :

Relations analystes et investisseurs : M. Dominique Ozanne (+33)1 58 97 54 20 - dominique.ozanne@gfr.fr
Foncière des Murs 28, rue Dumont d'Urville 75016 Paris

Relations presse : Benjamin Perret, Euro RSCG C&O
(+33)1 58 47 95 39 – benjamin.perret@eurorscg.fr

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou une invitation de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou tout autre pays où une telle offre ou invitation constituerait une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué de presse n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un Etat des Etats-Unis d'Amérique et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats -Unis d'Amérique, sauf dans le cadre d'une exemption à l'obligation d'enregistrement ou d'une transaction qui ne pas serait soumise à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act et de toute loi sur les valeurs mobilières d'un Etat des Etats-Unis d'Amérique qui serait applicable.

Ce communiqué de presse peut être distribué au Royaume-Uni uniquement, et est destiné uniquement, aux personnes qui (1) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act (2000) Order



Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

2005 (l' "Ordre") ou (2) sont des personnes visées par l'Article 49(2) (high net worth companies...) de l'Ordre (ces personnes étant ensemble désignées comme les "personnes habilitées"). Ce communiqué est uniquement destiné aux personnes habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué sont réservés aux personnes habilitées et ne peuvent être réalisés que par les personnes habilitées. Ce communiqué ne doit pas être distribué, publié ou reproduit (en tout ou partie) ou révélé à toute autre personne que des personnes habilitées.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est et ne doit être publiée, distribuée ou diffusée aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada.

